Distr.
GENERALE

A/AC.198/1993/8
9 mars 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE DE L'INFORMATION
Quinzième session
10-28 mai 1993

QUESTIONS DE FOND

Activités du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU)

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 46/73 B, du 11 décembre 1991, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général "de présenter des rapports du Comité commun de l'information des Nations Unies aux sessions consécutives du Comité de l'information". Le présent rapport, qui traite des activités menées par le Comité commun en 1991, a été établi pour donner suite à cette demande.

2. Le Comité commun a tenu sa dix-huitième session du 7 au 9 juillet 1992, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à Rome, sous la présidence de M. Richard Lydiker, Directeur de l'information de la FAO. Les directeurs de l'information et des représentants de 28 organismes des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées et les organisations apparentées, y ont participé. Plusieurs questions d'intérêt commun ont été examinées dans l'optique d'une amélioration de la coopération et de la coordination interorganisations dans le domaine de l'information. Le Comité commun a présenté son rapport au Comité administratif de coordination (CAC) dans le document ACC/1992/24. On trouvera ci-après les points principaux de ce rapport, ainsi qu'un aperçu de quelques-unes des mesures prises comme suite aux décisions prises au cours de la session :

a) Le Comité commun s'est longuement penché sur l'avenir du Forum du développement, qui traversait depuis quelque temps une grave crise financière en raison du dépérissement du soutien financier dont dépend sa publication. Le Comité commun s'est accordé à penser que l'existence d'une revue sur les questions de développement, à l'échelle du système, continuait à répondre à une nécessité. Il a décidé de créer un groupe technique chargé d'étudier la revue sous tous ses aspects : présentation, contenu rédactionnel, lectorat visé, supervision de la rédaction et de la gestion commerciale, budget et sources de financement, etc. Auraient notamment été représentés dans ce groupe le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale. Mais il est apparu

au cours des délibérations qu'en l'absence d'un engagement ferme de participation financière de la part des bailleurs de fonds, seule une augmentation importante de la subvention accordée par l'Assemblée générale pourrait permettre au Forum du développement de continuer à paraître. Suivant la recommandation du Secrétaire général[1], le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rejeté cette solution, et la revue a donc disparu le 31 décembre 1992.

b) Le Comité commun s'est également intéressé de très près à la question du financement des services de liaison avec les organisations non gouvernementales, qui s'étaient efforcés, d'année en année, de maintenir l'essentiel de leur programme en dépit de l'insuffisance et de l'irrégularité du financement des activités qu'ils exercent pour le compte des organismes des Nations Unies. Le Comité s'est fermement engagé en faveur des travaux de ces services, qui ont toujours obtenu d'excellents résultats pour ce qui est d'encourager le dialogue entre le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Il est convenu qu'il fallait continuer à renforcer la coopération issue de ce dialogue. A cette fin, et pour asseoir les services de liaison sur une base financière solide, les membres du Comité commun se sont accordés à penser que ces services devraient devenir une activité financée conjointement par les organismes des Nations Unies, à l'aide de contributions volontaires et qui puissent être assurées de façon durable.

c) A propos de la participation à des expositions internationales, le Comité commun a adopté les directives révisées sur la participation conjointe des organismes des Nations Unies à ces expositions. Il a également approuvé l'étude de faisabilité concernant leur participation à l'exposition internationale de Taejon, qui doit se tenir en 1993 en République de Corée. Depuis la session du Comité, les négociations avec les autorités de la République de Corée ayant été menées à bonne fin, le Département de l'information a commencé, en tant que chef de file des différents organismes, à organiser leur participation à Expo 93.

d) Le Comité commun a procédé à une analyse critique de la participation conjointe des organismes du système à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Il s'est accordé à conclure qu'en dépit d'énormes difficultés logistiques, cette participation avait été très fructueuse, puisqu'elle a fait parler abondamment des organismes des Nations Unies et de l'écologie dans le monde entier. Il a décidé de suivre de près les consultations entre organismes du système sur les dispositions institutionnelles à prendre dans le prolongement de la Conférence afin de s'assurer que ces dispositions accordent la place qui convient à l'information.

e) Le Comité commun a examiné les activités interinstitutions proposées à l'occasion de certaines grandes manifestations attendues : Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993), Année internationale des populations autochtones (1993), Année internationale de la famille (1994), Conférence internationale sur la population et le développement (1994), quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995) et cinquantenaire de l'ONU (1995). Il a approuvé le programme d'information interinstitutions proposé par le Département de l'information pour la Conférence sur les droits de l'homme, et souhaité que l'on achève de définir des programmes analogues pour les autres manifestations.

f) En ce qui concerne la coopération interorganisations en vue de créer et de diffuser des productions audio-visuelles, le Comité commun a examiné plusieurs questions intéressant ses membres, afin de mieux coordonner la manière dont les questions d'intérêt commun sont abordées. Il a consenti à financer la distribution de la série télévisée récemment terminée intitulée Agenda for a Small Planet - IV, et accepté, en principe, d'en coparrainer la suite (Agenda for a Small Planet - V), qui devrait être terminée pour 1995.

g) Le Comité commun a abordé des questions liées à la participation conjointe à des festivals internationaux de cinéma et à des marchés de la vidéo, et a décidé de lancer la production d'un nouveau catalogue qui réunira les films et documents vidéo de l'ensemble des organismes du système. Il a également décidé de réunir les chefs des services photographiques à New York, sous l'égide du Département de l'information, afin d'aborder diverses questions techniques d'intérêt commun.

h) Le Comité commun a décidé d'examiner en permanence les applications de l'informatique au domaine de l'information, et d'organiser régulièrement des réunions de travail axées sur l'utilisation des techniques modernes dans toute une gamme de domaines, notamment la télévision, la radio, l'édition et la photographie. Il a également décidé de créer un groupe consultatif technique à participation libre sur les applications informatiques, qui serait coordonné par la FAO. Ce groupe s'est réuni pour la première fois à New York les 15 et 16 mars 1993. Le compte rendu de ses travaux sera présenté au Comité à sa dix-neuvième session.

i) Le Comité commun a accepté l'offre du Programme des Nations Unies pour le développement, qui avait proposé d'accueillir dans ses locaux une réunion de travail des directeurs de l'information des organismes bilatéraux et des membres du Comité, qui devrait avoir lieu à New York en juin 1993. Un des principaux sujets de discussion sera l'étude des domaines de coopération éventuelle entre pays développés et pays en développement en matière de radiotélédiffusion.

3. Le Comité commun doit tenir sa dix-neuvième session du 20 au 22 juillet 1993 au siège de l'Organisation maritime internationale, à Londres. Il devrait examiner la suite donnée à un certain nombre d'activités amorcées l'an passé, notamment en ce qui concerne la nouvelle publication de l'ensemble du système sur les questions de développement et l'élaboration de programmes d'information conjoints pour les prochaines grandes manifestations : Conférence internationale sur la population et le développement (1994), quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), Sommet mondial pour le développement social et cinquantenaire de l'ONU (1995), entre autres.

4. A sa dix-neuvième session, le Comité commun devrait aussi recommander au CAC le nom de son prochain Président.

Note

[1] A/CN.1/R.1162.